



PARLEMENT DE LA CEDEAO



MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DE LA SIERRA LEONE

Hon. Chernor R. M. Bah (Chef de délégation)

Hon. Sidie M. Tunis

Hon. Ajibola Manley-Spain

Hon. Veronica K. Sesay

Hon. Shiaka Musa Sama

PRÉSENTÉ PAR : Hon. Chernor R.M Bah – Chef de délégation

Introduction

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je vous adresse les chaleureuses félicitations du gouvernement et du peuple de la Sierra Leone. Permettez-moi à ce stade, au nom de ma délégation, de remercier le Président et les membres du Bureau d'avoir choisi notre pays pour accueillir la première session extraordinaire de l'année 2021 du Parlement de la CEDEAO. En effet, ce fut un grand honneur et une expérience enrichissante pour notre pays d'accueillir un événement aussi important.

Le présent rapport est structuré autour des domaines thématiques suivants :

- **Situation politique**
- **Situation sécuritaire**
- **Situation des droits de l'Homme**
- **Situation économique et sociale**
- **Environnement et changements climatiques**
- **État de mise en œuvre des textes communautaires et ratification des protocoles et conventions communautaires**
- **État de mise en œuvre des programmes et projets communautaires.**
- **Performance sur les critères de convergence macro-économique**

A. SITUATION POLITIQUE

La Sierra Leone continue de jouir de la paix et de la stabilité politique. La montée des tensions et des violences politiques qui ont suivi les élections générales et présidentielles de 2018 a conduit au dialogue national sur la consolidation de la paix et la cohésion nationale et à une retraite du leadership de l'Assemblée Nationale qui a accouché de la Déclaration de Bo. Tous ces événements se sont produits en 2019. Ces deux initiatives parmi tant d'autres ont contribué à promouvoir l'unité et la cohésion nationale et à instaurer une culture de tolérance et d'inclusion dans le discours politique. Le dialogue national, connu sous le nom de Bintumani III, a donné un mandat clair et catégorique au gouvernement pour créer une Commission indépendante pour la paix et la cohésion nationale. Le projet de loi proposant la création de la Commission a été adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2020.

Les Commissions d'enquête (COI) qui ont été créées pour enquêter sur les fonctionnaires de l'administration précédente ont terminé leurs travaux et les rapports y afférents ont été remis à Son Excellence le Président Julius Maada Bio en septembre 2020. Le gouvernement a publié un livre blanc et assuré les citoyens de son engagement à mettre pleinement en œuvre les recommandations de la COI. Le délai de recours ayant expiré, le gouvernement est prêt à mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête telles qu'elles figurent dans le Livre blanc. Le gouvernement a constitué une équipe technique chargée d'examiner le livre blanc sur la Commission de révision constitutionnelle du juge Cowan. Les dispositions clés qui renforcent

notre démocratie et protègent les droits humains et constitutionnels des citoyens seront dûment prises en compte.

L'ordonnance sur le recensement à mi-parcours de 2021 a été adoptée. Le recensement à mi-parcours de la population et de l'habitat permettra de constater les progrès réalisés et les défis à relever dans le cadre du développement global du pays depuis le dernier recensement de 2015. Le recensement permettra également aux autorités compétentes de mettre à jour les cartographies de base et de délimiter les circonscriptions électorales en vue des élections de 2023.

Le 6 mai 2021, la Commission électorale nationale (NEC) a officiellement lancé son plan stratégique 2020-2024 avec en toile de fond l'organisation des élections transparentes et crédibles conformes aux meilleures pratiques internationales. La NEC a fait part de son engagement à revoir les cautions des candidats aux élections et le délai de 12 mois pour la démission des fonctionnaires qui souhaitent participer aux élections législatives et présidentielles.

B. SITUATION SÉCURITAIRE

La délégation de la Sierra Leone constate avec une profonde inquiétude la multiplication des incursions des troupes guinéennes dans la région de Yenga, qui est un territoire souverain incontesté de la Sierra Leone. La question n'est toujours pas résolue et nos frères guinéens continuent d'empiéter sur les frontières terrestres et maritimes de la Sierra Leone. Au cours de la 58ème session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO tenue en janvier 2021, le président Bio a exhorté l'organisme régional à mettre en place de toute urgence un comité spécial chargé d'examiner par voie diplomatique le différend entre les deux pays au sujet de Yenga en vue de trouver une solution durable à ce différend de longue date.

Selon une évaluation du PNUD, la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de l'insécurité alimentaire qui est passée de 53,4 % en août 2019 à 63 % en juin 2021. Les restrictions imposées par la COVID-19 ont déclenché des incidents violents, notamment entre les jeunes et les services de sécurité. Des informations ont fait état d'une augmentation des vols à main armée et des violences sexuelles pendant les heures de couvre-feu. Le déploiement des patrouilles nocturnes de sécurité et armées, et d'autres mesures ont permis de maîtriser la situation.

Afin de faire face à l'augmentation du taux de criminalité due aux technologies de pointe, notamment la fraude, l'utilisation des réseaux sociaux pour inciter à la violence et transmettre des messages haineux, insultants et diffamatoires, le gouvernement a présenté le projet de loi intitulé Cyber Crime Act, 2020 pour lutter contre la criminalité et renforcer la sûreté et la sécurité sur les plateformes numériques. Le projet de loi est actuellement examiné en commission.

C. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

En mars 2020, le Président Bio a déclaré un état d'urgence de 12 mois en raison de la pandémie de COVID-19. L'Assemblée nationale a approuvé cette mesure qui accorde au Président des pouvoirs étendus pour maintenir la paix et l'ordre, y compris des restrictions obligatoires sur les mouvements des citoyens. La déclaration de l'état d'urgence inclut des restrictions sur les rassemblements, puisqu'elle interdit les rassemblements de plus de 100 personnes. Dans de rares cas, la police a fait un usage excessif de la force face aux manifestants et a invoqué les lois sur le maintien de l'ordre public pour refuser les demandes de protestations et de manifestations.

Plus de 400 anciens réfugiés libériens ne jouissent toujours pas d'un statut juridique en Sierra Leone. Leur statut de réfugié a expiré en 2017 lorsqu'ils sont devenus des "cas résiduels" placés sous la protection du HCR. Ils ont refusé le rapatriement et l'intégration et ont exigé la réinstallation dans un pays tiers. Le HCR a refusé leur réinstallation en invoquant les déclarations contradictoires des ex-réfugiés. Le groupe a fait une demande d'obtention de pièces d'identification nationale mais les autorités n'ont pas encore donné suite à cette demande.

Les agressions sexuelles contre les enfants sont en hausse. Dans de nombreux cas d'agression sexuelle sur des enfants, les parents acceptent des paiements au lieu de poursuivre les auteurs en justice et pour cause, les difficultés rencontrées face au système judiciaire, la peur, la honte publique et les difficultés économiques. En mars 2020, le gouvernement a annoncé la fin immédiate de l'interdiction faite aux filles enceintes et aux mères adolescentes d'être scolarisées. Cette interdiction, vieille de dix ans, était considérée comme discriminatoire et un facteur de division. Du fait de ce changement de politique, davantage de filles enceintes sont désormais scolarisées. En 2020, le ministère de l'Éducation a indiqué qu'environ 1 572 filles enceintes ont passé les examens du Conseil des examens d'Afrique de l'Ouest (WASSCE) et le Certificat d'études secondaire (BECE).

Les cas courants signalés à la police et à la Commission des droits de l'Homme de la Sierra Leone (HRCSL) incluent le viol, l'exploitation sexuelle des enfants, les arrestations sans mandat, la congestion des centres de détention, la longue détention préventive, le refus d'un procès public équitable, etc. Dans un récent discours prononcé devant le Parlement, le Président Bio a exprimé l'engagement de son gouvernement à décongestionner les prisons et à investir davantage de ressources dans la garde des détenus, en toute sécurité et dans le respect des droits de l'Homme. Il s'est aussi engagé à faire adopter la législation relative à l'abolition de la peine de mort, qu'il considère comme cruelle, inhumaine et inacceptable.

Dans le but de garantir la liberté de la presse, le gouvernement a collaboré avec le Parlement et d'autres parties prenantes afin d'abroger la section de la loi relative à l'ordre public de 1965 sur la diffamation à caractère séditionnaire, vieille de 55 ans, qui criminalisait la liberté d'expression. Cette décision témoigne de la volonté du gouvernement de promouvoir la liberté de la presse dans le pays.

D. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Avant COVID-19, la croissance économique avait repris, et affichait un taux impressionnant. L'inflation a perdu 4 points de pourcentage pour s'établir à 13,9 % à la fin du mois de décembre 2019 avec des prévisions de retour à un seul chiffre d'ici 2021.

Dans le cadre des efforts déployés pour contenir la propagation de la maladie, le gouvernement sierra léonais, à l'instar d'autres pays, a adopté plusieurs mesures restrictives, notamment la suspension des vols, la fermeture des frontières, la restriction des déplacements entre districts, le confinement partiel, les couvre-feux, l'interdiction des rassemblements, la fermeture des écoles, des mosquées et des églises. Ces mesures ont eu des conséquences négatives involontaires sur les moyens de subsistance et les activités dans les secteurs clés, fragilisant ainsi les perspectives de croissance en 2020.

Comme tous les autres pays du monde, l'économie de la Sierra Leone a été affectée par l'impact de la pandémie. Néanmoins, la Sierra Leone a enregistré des progrès remarquables dans le maintien de la stabilité économique malgré la pandémie mondiale actuelle de COVID-19. La politique monétaire astucieuse de la Banque centrale de Sierra Leone a permis de réduire l'inflation à un seul chiffre pour la première fois en six ans, de stabiliser le taux de change du leone par rapport aux devises régionales et aux principales devises internationales, et d'augmenter considérablement les réserves internationales à des niveaux sans précédent.

Le ministère des finances continue de mettre en œuvre des politiques économiques saines et des réformes de la gestion des finances publiques qui visent à maintenir une économie stable et à faire face aux impacts financiers et socio-économiques de la pandémie.

Le gouvernement soutient la production, l'importation et la distribution de denrées de base grâce à une facilité de crédit spéciale de 500 milliards de leone. Les taxes dues sur l'importation de produits essentiels, notamment le riz, et d'autres fournitures de santé ont été reportées par l'Autorité nationale des recettes. Le gouvernement met en œuvre le programme national de microfinancement (MUNAFU Fund), qui fournit des financements à des Petites et moyennes entreprises (PME) ciblées. Le gouvernement a également procédé à des transferts en espèces pour plus de cent mille familles pauvres et vulnérables et travailleurs du secteur informel.

E. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le gouvernement est en train de réviser et de mettre à jour diverses législations et de promouvoir la protection durable de l'environnement, notamment par des initiatives nationales de reboisement et de gestion du bois, la gestion et la conservation des zones humides et la promotion de l'éducation environnementale au niveau communautaire.

La Sierra Leone est confrontée à de multiples risques liés au changement climatique qui menacent les secteurs économiques clés et accentuent le potentiel de dégradation de l'environnement. La forte dépendance à l'égard de l'agriculture et des ressources naturelles, associée à des taux élevés de pauvreté, de chômage et de dégradation de l'environnement, expose la Sierra Leone aux effets

du changement climatique. Les prévisions climatiques en Sierra Leone indiquent une augmentation de la température, des conditions météorologiques plus extrêmes, notamment des précipitations plus intenses, et une élévation du niveau de la mer.

F. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES COMMUNAUTAIRES ET RATIFICATION DES PROTOCOLES ET CONVENTIONS COMMUNAUTAIRES

La Sierra Leone a ratifié 42 protocoles et conventions.

Le protocole sur la libre circulation des personnes est un instrument essentiel pour faciliter la mobilité intra-régionale. Un certain nombre de lacunes, d'obstacles et de défis, tant au niveau intra-régional que national, ont milité contre la mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes. Le principal obstacle réside dans le protocole qui prévoit que les États membres se réservent le droit de refuser l'entrée sur leur territoire de citoyens communautaires jugés inadmissibles en vertu de leur législation nationale. Cette disposition sape l'objectif du protocole en raison du recours à des lois nationales restrictives. Un autre obstacle à la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation a été la difficulté de déterminer la nationalité des voyageurs qui ne sont pas munis de cartes d'identité ou de passeports.

Dans le but d'honorer ses obligations aux termes du Protocole relatif au prélèvement communautaire, la Sierra Leone a versé la somme de 14 903 320 000 Le au titre de l'année 2020, soit l'équivalent de 1 500 000 dollars américains, et a accumulé des arriérés dont le montant total s'élève à 46 509 446 719,87 Le.

G. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le 8 février 2020 a marqué la pose des fondations des phases 2 et 3 du dépôt logistique de la CEDEAO à Lungi, en Sierra Leone. Le dépôt fournira un soutien aux opérations de maintien de paix de la CEDEAO afin de combattre efficacement l'extrémisme violent et les activités terroristes dans la sous-région ouest-africaine.

Le Parlement a approuvé un accord de prêt de 32 millions de dollars américains avec la CEDEAO pour la création de l'Université des sciences et de la technologie dans le district de Kono. Le projet est estimé à 34 millions de dollars américains. La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO allouerait 32 millions de dollars américains tandis que le gouvernement de la Sierra Leone compléterait les 2 millions de dollars restants. Cette université spécialisée accueillerait 200 étudiants par an et formerait des étudiants en sciences, en gemmologie et en technologies de l'information.

H. PERFORMANCE AU REGARD DES CRITERES DE CONVERGENCE MACRO-ECONOMIQUE

La position du pays sur les critères de convergence primaires s'est détériorée car le pays n'a satisfait qu'à un seul des quatre critères primaires au cours de la période sous revue, à savoir : les réserves brutes exprimées en mois de couverture des importations. Le pays n'a pas rempli les critères relatifs à l'inflation annuelle moyenne, au déficit budgétaire, y compris les dons rapportés au PIB, et au financement du déficit budgétaire par la banque centrale en pourcentage des recettes fiscales de l'année précédente. En ce qui concerne les critères de convergence secondaires, la Sierra Leone a rempli un critère secondaire, à savoir le critère de variation du taux de change nominal, mais n'a pas respecté le critère du ratio de la dette publique au PIB.

Critères de premier rang

Tableau A : État des critères de convergence de premier rang rationalisés de la CEDEAO, 2014 -2020

Indicateurs économiques	Cible	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inflation (moyenne annuelle)	Un seul chiffre	7,2	8,1	11	18,3	16	14,8	13,4
Déficit budgétaire y compris les dons / PIB (%)	$\leq 3\%$	3,9	4,9	5	9	5,3	3,2	5,5
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en % des recettes fiscales de l'année antérieure	$\leq 10\%$	17,9	10,3	30,9	18,9	18,8	0,6	20,3
Réserves extérieures brutes (en mois de couverture des importations)	≥ 3 mois	3	5	3,8	3,5	3,8	3,3	5,1
Nombre de critères remplis		3	3	1	1	1	2	1

Tableau B : État des critères de convergence de premier rang rationalisés de la CEDEAO, 2014 -2020

État des critères primaires de convergence rationalisés de la CEDEAO, 2014 2020								
Indicateurs économiques	Cible	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Stabilité du taux de change nominal	± 10	-13,5	-13,4	-29,1	4,2	5,2	13,6	9,1
Dette publique/PIB (%)	≤ 70%	35,9	69,3	55,1	59,1	59,1	71,5	76,8
Nombre de critères remplis		1	1	1	2	2	0	1

Source : Département de la recherche, Banque Centrale de Sierra Leone

Thank You!
 Merci
 Obrigado.